

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Octobre 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 22.09.2023 <u>Date d'affichage</u> 22.09.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT : DELEMER Bernard</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION :</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°65/2023/CM/SM

Objet : Signature Charte Ville Ambassadrice du Don d'Organes

La Ville de Marchiennes souhaite devenir Ville Ambassadrice du Don d'Organes et installer des panneaux aux entrées de la ville via le Collectif Greffe + réunissant 8 associations, fédérations et fondations (Association Française des Familles pour le Don d'Organes, association Grégory Lemarchal, Association Maryse pour la Vie, l'Association Vaincre la Mucoviscidose, Fédération France Greffe Cœur et/ou Poumons, Fédération Nationale des Malades et Transplantés Hépatiques, Association France Rein et Fondation Greffe de Vie)

Chaque individu est présumé donneur depuis la loi Caillavet du 22 décembre 1976. Depuis plus de 30 ans, l'écart entre le nombre en attente de greffe (28 225 personnes en 2022) et le nombre de greffés (5 495 personnes greffées en 2022) ne cesse d'augmenter. Chaque année, 1 000 personnes décèdent faute de greffe.

En signant la charte et en communiquant sur ce sujet (installation des panneaux aux entrées de la ville, articles dans le magazine municipal et sur les réseaux sociaux), la ville s'engage dans une démarche généreuse, solidaire et ouverte.

Soutenue par l'Association des Maires de France, cette démarche a pour vocation de rappeler à tous les citoyens que chacun est concerné par le don d'organes et que le don d'organes sauve des vies.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la charte Ville Ambassadrice du Don d'Organes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

12/10/2023

ID : 059-215903758-20231003-2023_SM_829-DE

Considérant la nécessité pour la Ville de Marchiennes de soutenir la démarche du don d'organe et diffuser le plus largement possible auprès des habitants ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de la Ville Ambassadrice du Don d'Organes

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

